

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN210

présenté par

M. Corbière, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressigier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 244 ajouter un paragraphe ainsi rédigé : " La fidélisation des personnels de la défense nécessite une action volontariste en faveur de l'égalité. A cette fin la direction des ressources humaines communique chaque année aux commissions compétentes du parlement un rapport sur la situation matérielle et morale des femmes dans l'institution militaire. "

EXPOSÉ SOMMAIRE

La défense est l'affaire de tou-te-s les Français-es. C'est pourquoi la féminisation des armées est logique et nécessaire. Ce processus, engagé depuis de nombreuses années est aujourd'hui bien avancé et un succès pour nos armées. Toutefois, comme dans l'ensemble de la société l'égalité entre les hommes et les femmes est loin d'être acquise. Cet amendement vise à donner aux armées un cadre et un objectif réalistes afin d'y parvenir.